

Risk Engineering

Extincteur portatif et poste incendie

Description des risques

Les extincteurs portatifs et les postes incendie permettent de lutter contre les incendies à leur stade initial. Une attaque du feu immédiate est importante, car elle peut éviter la propagation de l'incendie. Or souvent les extincteurs portatifs et les postes incendie sont difficilement accessibles, car obstrués par des matériaux divers. Fréquemment aussi, ils ne peuvent être localisés rapidement en raison de l'absence de signalisation. En outre, le nombre d'extincteurs peut ne pas être suffisant ou l'agent d'extinction ne pas être adapté.

Exemple à ne pas suivre

Postes non accessibles



Prévention des risques

Pour l'installation des extincteurs, tenir compte en particulier des recommandations suivantes:

- Placer les extincteurs de façon aussi visible que possible et, en règle générale, le long des voies de fuite.
- Ils doivent toujours être facilement accessibles (accès non obstrués par des matériaux ou autres chariots).
- Si des extincteurs sont placés de façon non visible, par exemple derrière un pilier, les signaler de manière uniforme et bien reconnaissable («F» blanc sur fond rouge ou bande rouge sur fond blanc).
- Le nombre d'appareils dépend de la dimension des locaux et du risque d'incendie. On compte en général un extincteur pour 200 à 600 m². Le trajet à parcourir jusqu'à l'appareil d'extinction le plus proche ne doit pas excéder 40 m.
- Lors du choix de l'agent d'extinction, il convient de tenir compte des classes d'incendie (A, B, C, D, F) et du mode

d'extinction. Chaque agent extincteur ne peut éteindre tous les feux (par ex. les feux de métaux ne peuvent être combattus qu'avec une poudre D).

- Le propriétaire ou l'exploitant est responsable de l'état de fonctionnement des appareils. En complément aux contrôles périodiques prescrits par le fabricant, il doit procéder à des contrôles internes destinés à garantir la disponibilité. Ces contrôles comprennent par exemple l'accessibilité, l'état général (contrôle visuel) ou encore la vérification du plombage et devraient être effectués trimestriellement. Les dates de livraison, des recharges et des révisions doivent être consignées de manière adéquate pour chaque extincteur.
- Les employés doivent être formés périodiquement pour l'utilisation des appareils d'extinction à l'aide d'exercices pratiques.

Pour l'installation des postes incendie tenir compte en particulier des recommandations suivantes:

- Ils seront équipés d'une vanne d'arrêt avec un branchement de diamètre nominal DN 32 au moins et d'un raccord mobile relié à l'axe d'un dévidoir pivotant. Le dévidoir doit être équipé d'un tuyau de caoutchouc indéformable suffisamment long mais n'excédant pas 40 m et d'une lance d'incendie réglable en position jet pulvérisé ou jet plein.
- Les conduites d'amenée d'eau aux postes incendie doivent avoir un diamètre nominal d'au moins DN 32 et être réalisées dans un matériau de la catégorie RF1. Les conduites combustibles encastrées doivent être enrobées par un matériau de résistance au feu EI 30 ou protégées de façon équivalente.
- La pression statique doit être de 3 bars avant les postes incendie. Le débit d'eau minimal requis est de 16 l/min.
- Leur emplacement et leur nombre doivent permettre de combattre un incendie à n'importe quel endroit du bâtiment.
- Ils doivent être faciles d'accès et placés de telle sorte que le déroulement du tuyau ne soit pas entravé par des obstacles ou par des portes à fermeture automatique.
- Le tuyau doit être déroulé et soigneusement rincé une fois par an.

Exemple à suivre

Postes bien signalés et accessibles






Prescriptions légales, directives et normes

Directive de protection incendie «Dispositifs d'extinction» 01.01.2015/18 – 15 de l'Association des Établissements cantonaux d'Assurance Incendie (AEAI)

Si vous avez des questions, n'hésitez pas de contacter notre ingénieur de sécurité: téléphone +41 58 285 77 27
E-mail: visitesdesecurite@baloise.ch

Partenaires de la Bâloise

Clients PME de la Bâloise bénéficient des offres avantageuses de nos partenaires:

	Protection contre les incendies	40% de rabais sur tous les extincteurs, 30% de rabais sur toutes les couvertures anti-feu, 10% sur les formations à la manipulation (cours)
	Protection contre les effractions et les incendies	20% de réduction sur les systèmes électroniques de signalisation d'effraction et de détection d'incendie (à l'exception de l'installation électrique)
	Cours de premiers secours	10% de rabais sur tous les cours en entreprise durant plus d'une demi-journée ainsi que 15% de rabais sur les cours de plus d'une journée

Ces informations ne peuvent garantir ni la conformité à des obligations contractuelles, légales ou administratives, ni l'absence de dangers ou de défauts résultant d'activités, d'installations ou de produits.

Bâloise Assurance SA
Aeschengraben 21, case postale
CH-4002 Basel

Votre sécurité nous tient à cœur.
www.baloise.ch

